

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	23
Votants par procuration	5
Absents	12
Total des votes	28

8. Domaines de compétences par thèmes
8.5 Politique de la ville, habitat, logement

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du vingt janvier deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX, le Maire.

Étaient présents : M. LEROUX, M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT S, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, M. LEFRANCOIS, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : M. CANTELOUP

Absent(s) excusé(s) : Mme CABOT B, Mme GAUTIER, Mme LOPES DUARTE, Mme RETUREAU, Mme VANNIER,

Absent(s) : Mme GENAR, Mme HAKI, Mme KOUZIAEFF, M. LETELLIER, M. MARE, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Procurations : Mme CABOT B à M. VOSNIER, Mme GAUTIER à M. DARMOIS, Mme LOPES DUARTE à Mme RUBETTI, Mme RETUREAU à M. DARMOIS, Mme VANNIER à Mme ROSA

9 – 2022 Conventions partenariales au titre du Contrat de Ville de Pont-Audemer – FC Val de Risle

Depuis quatre décennies, tous les gouvernements se sont efforcés d'imaginer et d'appliquer des réponses dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler une politique de la ville.

Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, Pont-Audemer, au titre des territoires prioritaires que sont les quartiers Europe et Passerelle, a développé de 2007 à 2014 le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, puis le nouveau Contrat de Ville de 2015 à 2020, puis le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés prorogation du nouveau Contrat de Ville sur 2020-2022.

L'enjeu de la Politique de la Ville est d'apporter une réponse aux difficultés rencontrées par les habitants des quartiers Europe et Passerelle.

Chaque année, au regard de l'actualité, des priorités et des besoins spécifiques de la population habitant les quartiers prioritaires, le programme d'actions du contrat de Ville est révisé avec les partenaires techniques et présentés pour validation au comité de pilotage.

Aussi, et au regard de ce qui précède le service Politique de la Ville notamment au travers du Centre Social, en lien avec les différents services de la collectivité et avec les partenaires locaux, doit pouvoir mettre en œuvre la programmation définie pour l'année 2021.

VU la Loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et notamment son article 128 ;

VU la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine et notamment son article 6 ;

VU le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés du 16 décembre 2019 ;

Considérant que le compte-rendu du Comité de Pilotage du Contrat de Ville du 29 mars 2021, présidé par Madame La Sous-Préfète de Bernay, a validé le programme d'actions 2021 et les modalités de financement des différentes actions,

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'AUTORISER** le Maire à signer une convention avec le FC Val de Risle pour contribuer à développer des matinales jeunesse inscrites au cœur des quartiers, indemnisées à hauteur de 37€50 la demi-journée.

Fait à PONT-AUDEMER, le 26 janvier 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux


Michel LEROUX
Président de la Communauté
de Communes





Ville de Pont-Audemer

Convention d'Animations

Entre la Ville de Pont-Audemer

Représentée par Laurent BEAUDOUIN, 1er Adjoint en charge des affaires générales des projets transversaux et de la santé, PSLA, pour le Maire et par délégation

Et

L'association FC Val de Risle

Représentée par Tihy Christian

Domiciliée à chemin de l'église 27350 Cauverville en Roumois.

Il est arrêté ce qui suit :

Article 1 Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions matérielles et financières au terme desquelles Mr Borgne Corentin assurera une prestation d'animateur au sein des équipements de quartiers de la Villa et de la Passerelle de la ville de Pont-Audemer du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Article 2 Nature des prestations et objectifs

L'intervention se fera dans le cadre des animations jeunesse et sportives du Centre Social, au titre de la Politique de la Ville, proposées sur les périodes de petites vacances et grandes vacances ainsi que lors d'autres projets ponctuels.

Article 3 Conditions générales

La prestation se déroulera sous la responsabilité de la ville de Pont-Audemer et coordonnée par la Direction du Pole de l'Animation de la Vie Sociale, qui s'engage à faire respecter par Mr Borgne Corentin toutes les normes en vigueur, tant pour la pratique de celui-ci que pour l'utilisation du matériel qui y affère.



Ville de Pont-Audemer

Article 4

Chaque jour de travail organisé par la ville de Pont-Audemer est indemnisé sur une base forfaitaire de : 37€00 par matinée
75€ à la journée.

Article 5 Modalités de paiement

Le nombre de jour de travail réalisé et le coût global sera transmis au service gestionnaire à la fin du mois afin que la Ville de Pont-Audemer procède au règlement de ladite somme par virement bancaire et sur présentation de la facture à l'ordre de :

Ville de Pont-Audemer
BP 429
27504 Pont-Audemer Cedex

Article 6 Durée

La présente convention pourra être résiliée ou modifiée à tout moment avec un préavis de 15 jours et avec l'accord des deux parties. Les forfaits horaires resteront inchangés et les interventions déjà exercées resteront dues dans tous les cas. Pour tout litige, chacune des parties s'en référera aux tribunaux compétents, après épuisement des voies à l'amiable.

Fait à Pont-Audemer le jeudi 20 janvier 2022 en 2 exemplaires

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

Pour le Foot-Ball Club Val de Risle

Pour la Commune de Pont-Audemer

MrTIHY

Pour le Maire et par délégation
Le 1er Adjoint
Laurent BEAUDOUIN
En charge des affaires générales
des projets transversaux et
de la santé, PSLA.